

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-949 du 29
/MTSS/
portant reclassement et nomination
de Monsieur MBAKOUO, Journaliste
Niveau I de 3e échelon des cadres
de la catégorie B, hiérarchie I
de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S A S

(/u la Constitution du ~~8~~ ¹¹ Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 février 1962) portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 janvier 1959, fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A,
B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962) fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 février
1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974, abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.
(/u le décret n° 82/924 du 20 octobre 1982, portant Statut parti-
culier des cadres de l'Information ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/513 du 1 Septembre 1990, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 90/514 du 1 Septembre 1990, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 juin 1990, relatif aux effets finan-
ciers des avancements, des reclassements, des révisions des situations
administratives et des titularisations ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 1083/MTERFPPS-DGTFP-DFP du 7 février 1985, auto-
risant certains fonctionnaires à suivre un stage de formation en journa-
lisme en R.D.A. en tête MANDANGA Jean Pierre ;
(/u l'arrêté n° 4371/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 11 juillet 1988, portant

promotion à 30 mois et 3 ans au titre de l'année 1987, des fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B de l'Information en tête SAMBA

(Bernadette);

(/u la lettre n° 030/ACI du 26 avril 1990, du Directeur de l'Agence Congolaise d'Information transmettant le dossier de l'intéressé,

(/u le décret 90/581 du 18-10-90 Organisant l'intérim du Premier

Ministre ;

D E C R E T :

Article 1er. - En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20 octobre 1982, susvisé, Monsieur MBAKOUO, Journaliste Niveau I de 3^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I de l'Information en service à l'Agence Congolaise d'Information à Brazzaville, titulaire du diplôme de journalisme délivré par l'Université Karl Marx de LEIPZIG (RDA), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Journaliste Niveau III de 1^{er} échelon, indice 830 ACC = néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 12 février 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1^{er} juillet 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 29 DECEMBRE 1990

Par le Premier Ministre par intérim,
Le Ministre du Travail et de
la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENDZET

Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- DGTP/DRFP..... 1
- DGB..... 3
- DCF..... 2
- MININFO/ACI..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2